

Produire et échanger des semences paysannes : cadre juridique et espaces de travail possibles

Contenu

Le matin :

- Présentation de la journée et tour de table des participants
- Quelles semences les producteurs ont-ils le droit d'utiliser ?
- Quelles possibilités pour la circulation des semences entre paysans ?
- Quels liens entre la réglementation des semences et le cahier des charges bio ?

L'après-midi :

- Encadrement du marché de la semence : le catalogue des variétés
- Quels impacts du catalogue sur les semences paysannes ?
- Les droits de propriété intellectuelle (Certificat d'Obtention Végétale, brevets, ...)
- Synthèse collective des points abordés

Infos complémentaires



• AGRIBIO 04 •
Les Agriculteurs Bio des Alpes
de Haute-Provence

Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 30/11/2017

Tarifs

Non agricole 200€
gratuit pour les agriculteurs éligibles
VIVEA

Plus de renseignements

Mathieu Marguerie
mathieu.marguerie@bio-provence.org
Bio de PACA - Agribio 04

Taux de satisfaction : %

Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

07 déc 2017

08:45 - 17:00

MIN de Cavaillon

84300 Cavaillon

Emilie Laprand, animatrice juridique et veille au
Réseau semences Paysannes (RSP)

Inscrivez vous en remplissant le formulaire en ligne suivant :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdb5hp63qrw8OP6dYHAhYuyTuze1nsT4e3VtIOLcJW1aRbCNw/viewform>